

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, je ne veux pas contester ce que vous ou les membres du comité avez dit à propos de mon amendement. J'ai commis une grave erreur en envoyant une copie longtemps à l'avance à la présidence, au ministre et à l'opposition officielle, car cela leur a donné le temps de consulter toutes les autorités en la matière.

Cet amendement n'est pas parfait, je l'admets. Si je l'ai présenté, c'est bien parce que j'espérais que le ministre, élargirait le mandat puisqu'il a le pouvoir de demander qu'une recommandation royale soit faite à cet effet. Je signale au ministre, en pensant que le temps finira par me donner raison, que si le prix des produits pétroliers augmente considérablement, l'inflation s'aggravera, surtout pour les produits agricoles. Le Canada réagira très mal à cette augmentation si elle ne sert qu'à accroître les bénéfices des sociétés pétrolières dans le vague espoir que celles-ci les consacreront à la prospection et s'il s'avère qu'elles ne font pas de prospection et que nous devons les aider, comme nous l'avons fait pour le consortium Syncrude.

A mon avis, le ministre ne tardera pas à s'apercevoir que les Canadiens, qui ont toujours été justes et raisonnables, savent comprendre un gouvernement qui leur dit: «Le pétrole à \$6.50, c'est un bon prix; il suffit aux sociétés et le gouvernement en retire une juste part d'impôt; mais si vous voulez avoir du pétrole dans dix ans, il vous faudra contribuer à une caisse dont les fonds seront consacrés à la prospection et à l'exploitation pétrolière chez nous.» Les Canadiens sauront comprendre la situation, pourvu que le gouvernement puisse lui garantir que l'argent en question sera utilisé exclusivement à cette fin.

A mon avis, la plupart des gens savent que si le gouvernement n'adopte pas de mesures en ce sens, l'argent en question ne servira pas à intensifier l'exploration et l'exploitation des ressources pétrolières au Canada, et encore une fois, ce sera le consommateur qui paiera la note. Le gouvernement obtiendra une collaboration beaucoup plus efficace à l'avenir dans la lutte contre l'inflation, s'il nous assure la qualité de leadership réclamée dans mon projet d'amendement.

M. Baldwin: L'article 23 mentionne un accord et je remarque que dans le paragraphe (2) de l'article 22, il n'est pas nécessaire de donner à un accord la forme d'un document officiel signé au nom des parties si la teneur de cet accord est consignée dans des décrets pris par les gouvernements en cause. Le ministre croit-il qu'avant que le gouverneur en conseil puisse fixer les prix maximums en vertu d'un règlement, deux décrets devront être adoptés, l'un par la province et l'autre par le gouvernement fédéral?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur le président, je crois que cela veut dire plus exactement qu'il y a en réalité deux façons de signifier un accord. La première serait au moyen d'un document officiel signé au nom des parties; l'autre, comme le député l'a laissé entendre, serait l'adoption de décrets du conseil aux échelons fédéral et provincial.

M. Horner: Monsieur le président, avant que l'article 23 soit adopté, il faudrait faire nettement comprendre en quelques mots qu'il y avait une foule d'erreurs dans le raisonnement de mon collègue néo-démocrate. Il a d'abord dit que son parti s'opposait à toute hausse du prix du pétrole. Il a ensuite soutenu que les profits des sociétés pétrolières étaient maintenant exorbitants et que l'on ne pouvait empêcher certains de ces profits de quitter le pays

Administration du pétrole—Loi

pour financer l'exploration à l'étranger. Il a ensuite plus ou moins admis que le Canada doit avoir sa place dans le contexte pétrolier mondial. Il a ensuite cité un passage d'un document que les dirigeants de sociétés pétrolières avaient présenté à l'Office national de l'énergie puis il a donné à entendre qu'il comprenait le contenu de la déclaration du *Globe and Mail* dont il a donné lecture. Il s'est dit d'accord avec la déclaration, tout en se demandant comment s'y prendre pour s'assurer que cet argent serait réinvesti au Canada.

● (2150)

Pour favoriser davantage l'exploration au Canada, il faudra augmenter le prix du pétrole. Le ministre et le gouvernement se doivent d'établir, à l'intention des sociétés pétrolières, canadiennes ou autres, une formule sur la façon dont ce prix sera fixé en vertu du bill à l'étude ou de quelque autre mesure législative. Ces sociétés doivent savoir à quel moment cette formule d'établissement des prix sera adoptée, le cas échéant, si on veut garder leur confiance. Les gens engagés dans cette industrie au Canada, qu'il s'agisse de Canadiens ou d'étrangers, veulent un climat de sécurité pour leurs investissements. Autrement dit, un climat grâce auquel ils peuvent savoir de façon assez précise en quoi consisteront les initiatives du gouvernement.

Nous avons été témoins, depuis quelques années, d'interventions continuelles de la part d'un gouvernement ou d'un autre, mais du gouvernement actuel surtout, lorsqu'il a rendu désormais les redevances imposables lorsqu'il a bloqué et rectifié les prix et modifié le régime d'établissement des prix. La mesure législative à l'étude, notamment l'article 6, ne précise pas le genre de formule auquel le gouvernement entend recourir pour établir un climat de confiance relative de nature à favoriser la prospection au Canada.

Sous le gouvernement socialiste de Grande-Bretagne, il règne un climat plus favorable aux sociétés pétrolières qui investissent des fonds dans l'exploration de la Mer du Nord qu'au Canada. C'est curieux. En ce qui concerne la prospection pétrolière, il règne un climat plus favorable dans des pays comme l'Indonésie, qu'au Canada. Cela doit être un lourd poids à porter pour le ministre, car c'est à cause de lui qu'il y a eu du grabuge en ce qui concerne le climat à créer pour la prospection pétrolière au Canada.

Le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles a déclaré que, dans le décompte du prix du pétrole un montant de \$1.50 était réservé à une allocation d'épuisement, vu que les frais de remplacement du pétrole de nos jours sont extrêmement élevés, en réalité aux alentours de \$4 à \$6 le baril. Même le député de Nanaimo-Cowichan-Les îles doit sûrement se rendre compte que nous avons sans doute trouvé tout le pétrole facile à découvrir et que celui qui l'est moins reste à découvrir et à être mis en vente.

Le fait que les États-Unis aient de grandes difficultés à transporter sur le marché américain le pétrole de Prudhoe Bay, dont ils ont un si grand besoin, montre les difficultés qu'il reste à surmonter et les frais qu'il faut couvrir, une fois la prospection menée à bien et le pétrole découvert. Il est ridicule de penser que nous encouragerons les Canadiens à prospecter le pétrole et à investir dans l'industrie pétrolière au Canada, lorsque nous connaissons les difficultés entraînées par le transport jusqu'à notre marché du pétrole découvert dans l'Arctique. Il est ridicule de penser qu'une augmentation du prix du pétrole ne s'impose pas, même lorsqu'il s'agit du pétrole exploité dans les condi-